

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
 0 Prise en charge : pec@mupras.com
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

NB: 20703

Déclaration de Maladie : Nº P19- 0004367

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : **9693**Société : **R.A.M** Actif Pensionné[e] Autre :

Nom & Prénom :

ERRISSOU L'JANALDate de naissance : **30/08/1955**

Adresse :

COT. 411 LES Fleurs (2) BOUZNIKATél. : **0654725958**Total des frais engagés : **951,20**

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : **10/01/2008**

Nom et prénom du malade :

El Jadidi Zahra Age: **1975**

Lien de parenté :

 Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection Rhumatologique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASA**

Le : / /

Signature de l'adhérent[e] :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/01/2020	CS	25000,00		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie 14 Cis Diu 37 05 22 37</i>	<u>10.01.2020</u>	<u>951,20</u>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

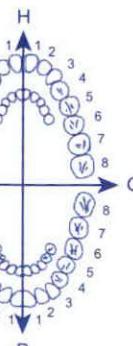
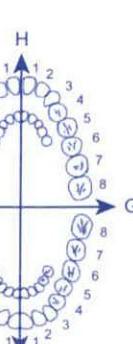
AUXILIAIRES MEDICAUX

BÉFÉDÉS FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

/veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OD.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	B 35533411 11433553	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

/ISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. EL Ouadie Meryem

Rhumatologue

Rhumatismes inflammatoires

Arthrose, tendons

Colonne vertébrale

Ostéoporose

Biothérapie

Échographie ostéoarticulaire

Ostéopathie et médecine manuelle

10/01/2020



Casablanca, le :

- 2 x 136,50 • Alyse 25 mg

1 gélule à midi et 2 gélules le soir pendant 01 mois

- 2 x 49,40 • Coltrax 4 mg

1 cp *2/j pendant 10 jours

152,90 • Raciper 20 mg

1 gélule / j à jeun pendant 14 jours

- 2 x 22,00 • Cédol cp

1 cp *2 / j pendant 20 jours puis au besoin

27,10 • Dépomedrol 80 mg

1 injection en IM / j pendant le 1 jour puis arrêt et relâché par

45,80 • Isone 20 mg

2 cp / j le matin pendant 10 jours

- 2 x 119,50 • Curarti forte cp

1 , matin, soir, pendant 1 mois

صيدلية النجاح

PHARMACIE EN-NAJAH

682, Bd Dakhla Jamila 4 Cité Djemaa
Casablanca Tel : 05 22 37 14 67

Votre prochain rendez-vous le

22/01/20

3 h 00

الدكتورة الواضح مريم

أخصائية في أمراض العظام والمفاصل

الروماتيزم، التهاب المفاصل

أمراض الفضروف، الأوتار

أمراض العمود الفقري

شاشة العظام

الأدوية البيولوجية

ى للمفاصل والأوتار

سبعينات الفضروف والمفاصل

ELJAOUIZA

PPV: 136DH50

Nom :

PPV: 136DH50

49,40

49,40

CW8754
11/2023
P.P.V: 37DH70

PPV: 152DH90

PPC : 149,50 DH,

Lot :

PPC : 149,50 DH

22,00

22,00

549، بلوك 5، شارع إدريس الحارثي، الطابق 1 قرب مخبزة نافال وفيسارية سباتة

549, Bloc 5, Bd Driss El Harti, 1er Etage -Ben Msik (à coté de Patisserie naval)
Casablanca - ☎ : 05 22 56 39 95 - ✉ : cabinetdrelouadih@gmail.com